



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Réouverture ligne Ouigo entre Nancy et Paris

Question écrite n° 16096

Texte de la question

M. Sébastien Humbert attire l'attention de M. le ministre des transports sur la nécessaire remise en place de l'offre TGV Ouigo entre Nancy et Paris. Jusqu'à sa suppression, cette liaison à bas coût constituait une solution de mobilité particulièrement appréciée par de nombreux habitants du sud de la Lorraine et notamment par les étudiants vosgiens amenés à se rendre régulièrement dans la capitale pour leurs études, leurs stages ou leurs démarches administratives. Dans un contexte marqué par une forte inflation et par la nécessité de favoriser les mobilités décarbonées, l'offre Ouigo répondait à un véritable besoin d'accessibilité tarifaire. En effet, les prix pratiqués sur les liaisons TGV InOui demeurent souvent élevés et en augmentation constante pour les ménages modestes, les étudiants et les familles, limitant de fait l'accès au transport ferroviaire pour une partie de la population. La disparition de cette offre *low cost* a ainsi réduit les possibilités de déplacement de nombreux usagers et risque de favoriser un report vers des modes de transport moins vertueux sur le plan environnemental. La desserte de Nancy, capitale lorraine, constitue pourtant un enjeu majeur d'aménagement du territoire et d'égalité entre les habitants. Le maintien d'une offre ferroviaire grande vitesse abordable participe à l'attractivité économique, universitaire et touristique de l'ensemble du sud lorrain, tout en répondant aux objectifs nationaux de transition écologique. Aussi, il lui demande de confirmer les annonces de la SNCF s'agissant de la réouverture d'une ligne Ouigo entre Nancy et Paris en décembre 2026, tel que cela a été récemment annoncé par la métropole du Grand Nancy.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Humbert](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16096

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2026](#), page 5418